

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 124/15-07
Séance du 29 JUIN 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

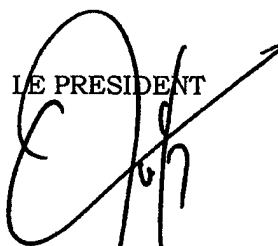
SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES « REFERENTIEL CARTOGRAPHIQUE » DE LA CONFERENCE DU RHIN SUPERIEUR

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer avec chacun des ayants droits qui en feraient la demande expresse une convention de mise à disposition gracieuse des données « référentiel cartographique » de la Conférence du Rhin Supérieur.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions